

# FAScicule

---

2018-2019

# SOMMAIRE

REGROUPEMENT DES DÉPARTEMENTS ET DES ÉCOLES EN TROIS SECTEURS.....	6
DIRECTRICES ET DIRECTEURS.....	6
SECTEUR 1 : LETTRES ET SCIENCES HUMAINES.....	6
SECTEUR 2 : SCIENCES SOCIALES ET PSYCHOLOGIE .....	6
SECTEUR 3 : SCIENCES.....	6
COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS.....	7
ASSEMBLÉES DÉPARTEMENTALES DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES .....	7
ASSEMBLÉE DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (AFAS) .....	8
CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CONFAS).....	9
QUORUM .....	9
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CEFAS) .....	11
COMITÉ DE SÉLECTION DE L'INSIGNE DU MÉRITE DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CIMFAS) .....	13
SOUS-COMITÉ DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ÉTUDE DES CAS DE PLAGIAT OU DE FRAUDE CONCERNANT LES ÉTUDIANTS (SCP- CEFAS) .....	14
MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DE LA FAS.....	15
COMITÉ DES ÉLECTIONS ET DES CANDIDATURES (CÉLCAN).....	15
COMITÉ DES ÉTUDES (COÉT).....	16
COMITÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES (COÉTSUP).....	17
COMITÉ DES NOMINATIONS (CONOM) .....	18
COMITÉ DE LA PLANIFICATION (COPLAN).....	19
COMITÉ DES PROMOTIONS (COPROM) .....	20
COMITÉ DE LA RECHERCHE (CORECH) .....	21
COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES CLASSIQUES .....	22
COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES ASIATIQUES.....	23
COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES MÉDIÉVALES.....	24
COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE DE LANGUES (COCL).....	25
MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DES PROGRAMMES FACULTAIRES ET INTERFACULTAIRES DE 1 <sup>er</sup> CYCLE.....	26
Comités de programmes facultaires .....	26

Comités de programmes interfacultaires .....	29
MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DES PROGRAMMES FACULTAIRES, INTERFACULTAIRES ET CONJOINTS – ÉTUDES SUPÉRIEURES .....	30
Comités de programmes facultaires .....	30
Comités de programmes interfacultaires et de programmes conjoints .....	32
MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DES PROGRAMMES BIDISCIPLINAIRES .....	34
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN COMMUNICATION ET POLITIQUE 1 <sup>er</sup> CYCLE .....	35
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN DÉMOGRAPHIE ET ANTHROPOLOGIE .....	35
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN DÉMOGRAPHIE ET GÉOGRAPHIE .....	35
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN DÉMOGRAPHIE ET STATISTIQUE .....	35
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉCONOMIE ET POLITIQUE .....	35
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉCRITURE DE SCÉNARIO ET CRÉATION LITTÉRAIRE.....	35
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉTUDES ALLEMANDES ET HISTOIRE .....	35
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉTUDES CLASSIQUES ET ANTHROPOLOGIE .....	36
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN HISTOIRE ET ÉTUDES CLASSIQUES .....	36
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN LITTÉRATURES DE LANGUE ANGLAISE ET FRANÇAISE.....	36
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE ET LINGUISTIQUE....	36
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE ET PHILOSOPHIE .....	36
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUES ET ÉCONOMIE.....	37
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE .....	37
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE .....	37
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PHILOSOPHIE ET ÉTUDES CLASSIQUES.....	37
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PHYSIQUE ET INFORMATIQUE .....	37
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PSYCHOÉDUCATION ET PSYCHOLOGIE .....	37
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PSYCHOLOGIE ET SOCIOLOGIE.....	37
COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN SCIENCE POLITIQUE ET PHILOSOPHIE .....	38
COMITÉ DU PROGRAMME DE TRADUCTION, TROISIÈME LANGUE.....	38
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE (AU).....	39
COMPOSITION.....	39
DURÉE DU MANDAT .....	39
LISTE DES MEMBRES .....	39

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES (CONFESP) .....	40
COMPOSITION.....	40
DURÉE DU MANDAT.....	40
LISTE DES MEMBRES .....	40
OFFICIERS DE LA FAS SIÉGEANT À LA COMMISSION DES ÉTUDES (COMET) .....	41
COMPOSITION.....	41
MANDAT (Article 50.01 des Statuts) .....	41
LISTE DES MEMBRES .....	41

---

#### NOTE AU LECTEUR

Cette brochure présente la liste des membres ainsi que les principes de composition et le mandat des comités de la Faculté des arts et des sciences.

Nous vous remercions de signaler toute inexactitude et d'acheminer toute suggestion au Bureau du secrétaire de Faculté en vue d'améliorer les éditions ultérieures.

Les références aux délibérations des instances ne correspondent pas nécessairement à des citations directes car souvent la clarté exige que l'on paraphrase au lieu de reproduire un texte officiel hors contexte.

Une mise à jour de ce document est faite régulièrement. Elle est disponible sur site protégé du Bureau de la secrétaire de la Faculté à l'adresse suivante : <http://fas.umontreal.ca/membre-personnel/bureau-de-la-secretaire>, sous l'onglet « Lien connexe ».

---

# REGROUPEMENT DES DÉPARTEMENTS ET DES ÉCOLES EN TROIS SECTEURS

## DIRECTRICES ET DIRECTEURS

### SECTEUR 1 : LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

<b>Départements, Institut et Centres (10)</b>	<b>Directrices / Directeurs</b>	<b>Fin de mandat</b>
Études religieuses	Alain GIGNAC	2021-05-31
Histoire	Jacques Y. PERREAULT	2019-05-31
Histoire de l'art et études cinématographiques	Suzanne PAQUET	2022-05-31
Linguistique et traduction	Mireille TREMBLAY	2022-05-31
Littératures de langue française	Francis GINGRAS	2021-05-31
Littératures et langues du monde	Amaryll CHANADY	2020-05-31
Philosophie	Louis-André DORION	2022-05-31
Centre d'études classiques	Louis-André DORION (PHI)	2019-05-31
Centre d'études asiatiques	Laurence MONNAIS (HST)	2019-05-31
Centre d'études médiévales	Francis GINGRAS (LLF)	2019-05-31

### SECTEUR 2 : SCIENCES SOCIALES ET PSYCHOLOGIE

<b>Départements (8)</b>	<b>Directrices / Directeurs</b>	<b>Fin de mandat</b>
Anthropologie	Guy LANOUE	2022-05-31
Bibliothéconomie et sciences de l'information	Lyne DA SYLVA*	2019-02-28
Communication	Thierry BARDINI	2019-05-31
Démographie	Yves CARRIÈRES	2022-05-31
Relations industrielles	Victor HAINES	2020-05-31
Science politique	Christine ROTHMAYR ALLISON	2022-05-31
Sciences économiques	Emanuela CARDIA	2019-05-31
Sociologie	Marianne KEMPENEERS	2021-05-31
<b>Écoles (4)</b>	<b>Directrices / Directeurs</b>	<b>Fin de mandat</b>
Criminologie	Jean PROULX	2022-05-31
Psychoéducation	Michel JANOSZ	2022-05-31
Psychologie	Michelle MCKERRAL*	2019-02-28
Travail social	Céline BELLOT	2021-05-31

### SECTEUR 3 : SCIENCES

<b>Départements (6)</b>	<b>Directrices / Directeurs</b>	<b>Fin de mandat</b>
Chimie	André B. CHARETTE	2021-05-31
Géographie	Patricia MARTIN	2022-05-31
Informatique et recherche opérationnelle	Pierre POULIN	2021-05-31
Mathématiques et statistique	Marlène FRIGON	2021-05-31
Physique	Richard LEONELLI	2021-05-31
Sciences biologiques	Daniel BOISCLAIR	2019-05-31

**NOTE** – Les programmes d'études de premier cycle du Département de biochimie et de médecine moléculaire relèvent de la FAS. Ils sont rattachés au secteur des sciences.

\* *directrice intérimaire*

# COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS

## ASSEMBLÉES DÉPARTEMENTALES DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

COMPOSITION (Articles 1.02, 1.04, 1.05, 31.01 et 37.10 des *Statuts*)

L'assemblée de département se compose de :

- a) tous les professeurs du département ;
- a)<sup>1</sup> un chargé de cours ou un suppléant également chargé de cours, dans les départements comptant au moins dix chargés de cours. Ces deux personnes sont élues par et parmi les chargés de cours du département, à la suite d'un scrutin électronique. Leur mandat est de deux ans, renouvelable ;
- b) d'étudiants élus par l'ensemble des étudiants des trois cycles d'étude du département réunis en assemblée ; leur nombre ne dépasse pas le tiers du nombre des professeurs dudit département, sans jamais excéder douze.  
L'assemblée des étudiants est convoquée par l'association étudiante représentative ou, à défaut de telle association, par le conseil représentant les étudiants prévu à l'article 37.01 des *Statuts* ou, à défaut, par le directeur ;
- c) les professeurs invités, les professeurs associés, les chargés de cours et toute autre personne désignée par les règlements de l'Université peuvent être invités à participer à ses délibérations, mais sans droit de vote.

Seuls les membres désignés en vertu des alinéas a) et c) traitent des questions relatives à la carrière des professeurs et des chercheurs.

L'alinéa b) ne s'applique qu'aux départements qui sont un lieu de rattachement d'étudiants. Pour les autres, le Conseil de Faculté peut décider qu'une assemblée de département pourra comprendre des étudiants dont il détermine le nombre, la qualité et les modalités de nomination.

Le directeur de département préside l'assemblée de département. Il la convoque au moins une fois par année et chaque fois que lui-même ou le doyen le juge opportun, ou qu'au moins le quart de ses membres en fait la demande par écrit pour des motifs énoncés dans celle-ci.

Dans les écoles affiliées, ces assemblées sont de composition équivalente.

ATTRIBUTIONS (Article 31.03 des *Statuts*)

Toute assemblée de département de la Faculté des arts et des sciences :

- a) après avoir consulté le Comité des études, adopte un règlement pédagogique particulier, sous réserve d'une délégation de pouvoirs consentie conformément à l'article 14 de la *Charte*, et le transmet pour approbation au Conseil de la Faculté, que le règlement porte sur les études de premier cycle ou sur les études supérieures ;
- b) établit les critères d'engagement des chargés de cours et des chargés d'enseignement ; ces critères doivent être compatibles avec les normes et critères établis par l'assemblée universitaire ;
- c) abrogé ;
- d) après avoir consulté le Comité des études, adopte les programmes de baccalauréats spécialisés unidisciplinaires et les sujets majeurs et mineurs dans la discipline du département et les transmet pour approbation au Conseil de la Faculté des arts et des sciences ;
- e) après avoir consulté le Comité des études, adopte les programmes des deuxième et troisième cycles dans la discipline du département ou les programmes interdisciplinaires de cycles supérieurs auxquels le département est partie et les transmet pour approbation au Conseil de la Faculté ;
- f) après avoir consulté le Comité des études, donne son avis lors de l'élaboration des autres programmes qui concernent le département ;
- g) participe à la nomination du directeur de département conformément à l'article 28.13 ;
- h) est consultée par le directeur de département sur la préparation du budget et informée par lui, après son adoption, de la répartition des crédits d'immobilisation et de fonctionnement entre les divers postes budgétaires ;
- i) adopte tout règlement concernant sa régie interne ;
- j) donne son avis sur l'orientation de l'enseignement dans le département ;
- k) fait toute recommandation concernant le département.

### PROCÉDURE DES RÉUNIONS

Les réunions de l'assemblée de département se font conformément à la procédure décrite dans le *Guide de procédure des assemblées délibérantes*. La rédaction et la conservation des procès-verbaux doivent respecter la *Directive relative à la création et à la conservation des procès-verbaux et des dossiers-séances des organismes de l'Université (Recueil officiel, Directive numéro 40.26)* disponible à l'adresse suivante : [www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/reglements.html](http://www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/reglements.html).

QUORUM (Article 50.08 des *Statuts*)

Le quorum est le tiers des membres.

# ASSEMBLÉE DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (AFAS)

## COMPOSITION (Articles 1.04, 30.01 et 37.10 des *Statuts*)

L'Assemblée de Faculté se compose des professeurs de la Faculté [incluant les chargés d'enseignement, les chercheurs et les attachés de recherche].

Elle est présidée par le doyen, qui la convoque au moins une fois par année et chaque fois qu'au moins le quart de ses membres en font la demande par écrit pour des motifs énoncés dans celle-ci. Le secrétaire de la Faculté agit comme secrétaire d'assemblée.

Les professeurs invités, les professeurs associés, les chargés de cours et toute autre personne désignée par les règlements de l'Université peuvent être invités à participer à ses délibérations, mais sans droit de vote.

## ATTRIBUTIONS (Articles 19.01, 29.02, 29.03, 30.03 et 37.08 des *Statuts*)

L'Assemblée de Faculté :

- a) donne son avis sur l'orientation de l'enseignement dans la Faculté ;
- b) fait toute recommandation concernant la Faculté ;
- c) participe à la nomination du doyen conformément aux articles 28.01 et 28.02 ;
- e) adopte tout règlement concernant sa régie interne ;
- [f) élit dix-sept professeurs de carrière à l'Assemblée universitaire, sept représentants au Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, et des professeurs en nombre égal aux deux tiers du nombre des membres d'office au Conseil de la Faculté des arts et des sciences.]
- [g) élit à l'Assemblée universitaire cinq membres du personnel enseignant de la Faculté des arts et des sciences qui ne sont pas professeurs de carrière, élus par et parmi les chargés d'enseignement, les attachés de recherche et les chargés de cours.]

Sauf lorsqu'il s'agit de la nomination du doyen, les avis et les recommandations de l'assemblée sont communiqués au Conseil de la Faculté à sa séance suivante.

[L'Assemblée a décidé que les consultations c) et élections f) et g) se font sous forme d'un scrutin électronique.]

## QUORUM (Articles 37.09 et 50.08 des *Statuts* ; CU-456-8)

Le quorum est de 100 personnes.

[Une élection prévue par les présents statuts n'est valide que si au moins le tiers des membres habilités à voter y ont participé. Cependant, dans le cas des assemblées de la Faculté des arts et des sciences, la participation de cent (100) membres suffit. Le présent article ne s'applique pas à l'élection de chargés de cours.]



# CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CONFAS)

COMPOSITION (Article 29.03 des *Statuts* ; CONFAS-726 et 2244 ; G.O.Q., 72-02-19, 85-11-30 et 96-02-24)

- Malgré l'article 29.01, le Conseil de la Faculté des arts et des sciences se compose des personnes suivantes : [56]
- a) le doyen, le ou les vice-doyens et le secrétaire de la Faculté ; [7]
  - b) les directeurs de chacun des départements ; [25]
  - c) des professeurs élus par l'Assemblée de Faculté en nombre égal aux deux tiers du nombre des membres d'office ; [dans le calcul du nombre de postes réservés aux membres élus, tout reste est arrondi à l'unité supérieure.] [21]
  - d) trois étudiants nommés par le conseil représentant les étudiants prévu à l'article 37.01 des *Statuts*. [3]

[Les directeurs de programmes facultaires peuvent assister aux séances du CONFAS à titre d'observateurs.]

On ne peut élire au Conseil plus de deux professeurs du même département, ni plus d'un étudiant du même département.

Seuls les membres désignés en vertu des alinéas a), b) et c) siègent pour traiter des questions relatives à la carrière des professeurs et des chercheurs.

DURÉE DU MANDAT (Articles 29.04 et 50.00 des *Statuts*)

Le mandat des membres élus au Conseil [...] de la Faculté des arts et des sciences [...] est de trois ans. Il est renouvelable consécutivement une seule fois [à moins de dispositions contraires.] [...]

QUORUM (Article 50.08 des *Statuts*)

- e) Le tiers des membres. [19]

ATTRIBUTIONS (Article 29.09 des *Statuts* ; G.O.Q., 72-02-19, 73-02-14, 85-11-30, 96-02-24 et 07-07-28)

Le Conseil de la Faculté des arts et des sciences :

- a) après avoir consulté le comité de coordination des études, adopte tous les programmes multi et interdisciplinaires et les transmet pour approbation à la Commission des études ;
- b) après avoir consulté le comité de coordination des études, approuve les programmes des baccalauréats spécialisés unidisciplinaires et les programmes unidisciplinaires de cycles supérieurs et les transmet pour approbation à la Commission des études ;
- c) après avoir consulté le comité de coordination des études, adopte le règlement pédagogique de la Faculté et le transmet pour approbation à la Commission des études ;
- d) après avoir consulté le comité de coordination des études, approuve le règlement pédagogique particulier de chacun des départements, qu'il porte sur un programme de premier cycle ou de cycles supérieurs et le transmet pour approbation à la Commission des études ;
- e) recommande au Conseil de conférer les grades et de décerner les diplômes ou certificats ;
- f) fait aux corps universitaires compétents toute recommandation concernant la création, la fusion ou la suppression de départements de la Faculté ;
- g) établit les besoins prioritaires de la Faculté et fait à cet égard les recommandations appropriées ;
- h) est consulté sur toute nouvelle répartition de crédits que le doyen peut faire entre les départements et services de la Faculté ;
- i) consulte l'Assemblée de Faculté, les assemblées de département et le comité de coordination des études chaque fois qu'il le juge à propos ;
- j) recommande au doyen toute mesure qu'il juge utile à la régie interne de la Faculté ;
- k) adopte tout règlement concernant sa régie interne.

**MEMBRES DU CONFAS**

	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
* AMICELLE, Anthony	2	criminologie	2020-05-31
AMIRAUX, Valérie	2	sociologie	<i>vice-doyenne et secrétaire de Faculté</i>
BARDINI, Thierry	2	communication	2019-05-31
BELLOT, Céline	2	travail social	2021-05-31
** BERTRAND-HUNEAULT, Antoine	3	mathématiques et statistique	2019-04-30
BOISCLAIR, Daniel	3	sciences biologiques	2019-05-31
BOUCHARD, Frédéric	1	philosophie	<i>doyen</i>
* BOUDRIAS, Jean-Sébastien	2	psychologie	2019-05-31
* BRETON, Sophie	3	sciences biologiques	2020-05-31
* CAQUETTE, Dominique	2	science politique	2019-05-31
CARDIA, Emanuela	2	sciences économiques	2019-05-31
CARRIÈRE, Yves	2	démographie	2012-05-31
CHANADY, Amaryll	1	littératures et langues du monde	2020-05-31
CHARENTE, André B.	3	chimie	2021-05-31
** CORRIVEAU-LECAVALIER, Nick	2	psychologie	2019-04-30
* COURCHESNE, François	3	géographie	2021-05-31
COUSINEAU, Marie-Marthe	2	criminologie	<i>vice-doyenne</i>
DA SYLVA, Lyne (dir. intérimaire)	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2019-02-28
* DESROCHERS, Nadine	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2020-05-31
DORION, Louis-André	1	philosophie	2022-05-31
* FRASER, Sarah	2	psychoéducation	2020-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2021-05-31
* GENEQUAND, Philippe	1	histoire	2020-05-31
* GIANINNI, Gabriele	1	littératures de langue française	2019-05-31
GIGNAC, Alain	1	études religieuses	2021-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2021-12-31
HAINES, Victor	2	relations industrielles	2020-05-31
* HAMEL, Sylvie	3	informatique et recherche opérationnelle	2020-05-31
* HERRMANN, Thora Martina	3	géographie	2021-05-31
JANOSZ, Michel	2	psychoéducation	2022-05-31
KEMPENEERS, Marianne	2	sociologie	2021-05-31
LANOUE, Guy	2	anthropologie	2022-05-31
* LAPLANTE, Audrey	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2019-05-31
* LAPOINTE, Martine-Emmanuelle	1	littératures de langue française	2021-05-31
LEONELLI, Richard	3	physique	2021-05-31
MARTIN, Patricia	3	géographie	2022-05-31
MCKERRAL, Michelle (dir. intérimaire)	2	psychologie	2019-02-28
MONTPETIT, Éric	2	science politique	<i>vice-doyen</i>
PAQUET, Suzanne	1	histoire de l'art et études cinématographiques	2022-05-31
PARENT, Sophie	2	psychoéducation	<i>vice-doyenne</i>
PERREAULT, Jacques Y.	1	histoire	2019-05-31
* PFLIEGER, Jean-François	3	sciences biologiques	2020-05-31
POULIN, Pierre	3	informatique et recherche opérationnelle	2021-05-31
PROULX, Jean	2	criminologie	2022-05-31
* RIEL-SALVATORE, Julien	2	anthropologie	2021-05-31
ROTHMAYR ALLISON, Christine	2	science politique	2022-05-31
SAHRAOUI, Houari	3	informatique et recherche opérationnelle	<i>vice-doyen</i>
* SAUL, Samir	1	histoire	2021-05-31
SAUVÉ, Sébastien	3	chimie	<i>vice-doyen</i>
* SCHMITZER, Andreea R.	3	chimie	2020-05-31
* SINATRA, Michael	1	littératures et langues du monde	2020-05-31
* STAFFORD, Luc	3	physique	2020-05-31
** ST-PIERRE, Martin	2	FAS	2019-04-30
TREMBLAY, Mireille	1	linguistique et traduction	2022-05-31
* TURGEON, Lise	2	psychoéducation	2021-05-31
* WEMMERS, Jo-Anne	2	criminologie	2021-05-31

\* *membre élu*

\*\* *membre étudiant*

## COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CEFAS)

MANDAT (Article 29.10 des *Statuts*; G.O.Q., 72-02-19, 87-07-04, 96-02-24 et 07-07-28 ; CONFAS-2.2, 99.2, 105, 1130, 1132, 1577, 2061 et 233-7)

Le Comité exécutif de la Faculté des arts et des sciences [...] [exerce] les pouvoirs qui [lui] sont [ ] délégués conformément à l'article 14 de la *Charte*.

Le CONFAS a délégué au CEFAS les pouvoirs suivants :

1. Le pouvoir d'approuver le règlement pédagogique particulier de chacun des départements, dans la mesure où il se rapporte aux études de premier cycle, et de le transmettre pour approbation à la Commission des études.
2. Le pouvoir d'adopter [ou d'approuver] les modifications d'un programme affectant substantiellement le contenu ou la juridiction d'au maximum vingt pour cent des crédits du programme (jusqu'à 6 crédits pour le programme d'une mineure, jusqu'à 12 crédits pour le programme d'une majeure et jusqu'à 18 crédits pour le programme spécialisé de trois ans). Le pouvoir d'adopter [ou d'approuver], en cas d'urgence, des modifications aux programmes ne dépassant pas le tiers du programme concerné (30 crédits pour un programme spécialisé de trois ans, 20 crédits pour une majeure et 10 crédits pour une mineure). Le CEFAS fera obligatoirement rapport au CONFAS de ces modifications.
3. Le pouvoir d'adopter la création de cours de service de niveau premier cycle destinés à d'autres facultés que la FAS et de les transmettre pour approbation à la Commission des études.
4. Le pouvoir de recommander au Conseil de l'Université la répartition du budget de la Fondation Paulhus.  
[...]
5. Le pouvoir d'assumer, en cas d'urgence, les pouvoirs du CONFAS énumérés ci-après si, lors d'une réunion dûment convoquée du CONFAS pour statuer sur une ou des affaires urgentes, le quorum du CONFAS n'est pas atteint et si le CEFAS après consultation des membres présents du CONFAS en reconnaît le caractère d'urgence :
  - [...]
  - [approuver] les modifications aux programmes d'études,
  - adopter les recommandations de comités de la FAS,
  - donner un avis concernant l'attribution de doctorats honorifiques.
6. Le pouvoir d'étudier à la demande du doyen toute question d'intérêt général pour la Faculté et de faire rapport lorsqu'il y a lieu au CONFAS.
7. Pour un temps limité, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'Assemblée universitaire ait modifié son règlement sur les nominations et les promotions à la FAS dans le sens des propositions acceptées par le CONFAS à ce sujet, lors de sa réunion du 28 mars 1973, le pouvoir de recommander au Conseil de l'Université l'attribution aux membres du personnel enseignant de la FAS de congés « senior », de congés sans traitement, de congés avec solde partielle, et de congés de perfectionnement.
8. Le pouvoir de recommander au Conseil de l'Université de conférer les grades, de décerner les diplômes ou certificats, selon l'article [29.09e] des *Statuts*, et le pouvoir d'attester, en vue de l'octroi éventuel de grades dits multifacultaires, que des étudiants ont complété certains programmes d'études.
9. Le pouvoir, que confère [au CONFAS] l'article 29 de la *Charte* et l'article 28.13 des *Statuts*, de recommander la nomination des directeurs de département [et, par voie de conséquence, celui de recommander de prendre acte de la démission des directeurs de départements].
10. Le pouvoir que lui confère l'article 27.07 des *Statuts* de proposer une sanction à l'endroit d'un professeur ou d'être consulté avant l'imposition d'une sanction à un professeur, et le pouvoir que lui confère l'article 27.12 des *Statuts* d'imposer à un étudiant une sanction prévue à un règlement de faculté, département, institut ou école.
11. Le pouvoir de nommer membres du comité de nomination d'un directeur de département de la Faculté deux membres de l'Assemblée de Faculté ne faisant pas partie du département concerné.

COMPOSITION (Article 29.06 des *Statuts*; G.O.Q. 72-02-19, 87-07-04, 96-02-24, 07-07-28 ; CONFAS-266-5.1)

Le Comité exécutif de la Faculté des arts et des sciences [...] se compose des personnes suivantes : [15]

le doyen, le ou les vice-doyens et le secrétaire de la Faculté ; [7]

un nombre de membres élus égal à celui des membres d'office ; ceux-ci sont élus par le Conseil de la Faculté parmi ses membres et leur mandat se termine en même temps que leur mandat comme membres du Conseil ; [7]

[Lorsque le nombre de membres d'office du Comité exécutif est pair (8), il est recommandé de nommer quatre professeurs et quatre directeurs à titre de membre élu pour compléter la composition du comité.]

[Lorsque le nombre de membres d'office du Comité exécutif est impair (7), il est recommandé de nommer un professeur de plus que le nombre de directeurs à titre de membre élu pour compléter la composition du comité.]

[un membre étudiant.] [1]

DURÉE DU MANDAT (Article 29.06 des *Statuts*; G.O.Q. 72-02-19, 87-07-04, 96-02-24, 07-07-28)

Le mandat des membres se termine en même temps que leur mandat comme membres du CONFAS.

QUORUM (Article 50.08 b) des *Statuts*)

La majorité des membres. [8]

#### LISTE DES MEMBRES

	<b>Secteur</b>	<b>Département, École ou Faculté</b>	<b>Fin du mandat</b>
BOUCHARD, Frédéric	1	philosophie	<i>doyen</i>
AMIRAUX, Valérie	2	sociologie	<i>vice-doyenne et secrétaire de Faculté</i>
** BERTRAND-HUNEAULT, Antoine	3	mathématiques et statistique	2019-04-30
* BOUDRIAS, Jean-Sébastien	2	psychologie	2019-05-31
CHANADY, Amaryll (dir.)	1	littératures et langues du monde	2020-05-31
COUSINEAU, Marie-Marthe	2	criminologie	<i>vice-doyenne</i>
GINGRAS, Francis (dir.)	1	littératures de langue française	2021-05-31
* LAPOINTE, Martine-Emmanuelle	1	littératures de langue française	2021-05-31
LEONELLI, Richard (dir.)	3	physique	2021-05-31
MONTPETIT, Éric	2	science politique	<i>vice-doyen</i>
PARENT, Sophie	2	psychoéducation	<i>vice-doyen</i>
SAHRAOUI, Houari	3	informatique et recherche opérationnelle	<i>vice-doyen</i>
* SAUL, Samir	1	histoire	2021-05-31
SAUVÉ, Sébastien	3	chimie	<i>vice-doyen</i>
* STAFFORD, Luc	3	physique	2019-05-31
* <i>membre élu</i>		** <i>membre étudiant</i>	

# COMITÉ DE SÉLECTION DE L'INSIGNE DU MÉRITE DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES (CIMFAS)

L'Insigne du mérite est une distinction décernée par la Faculté des arts et des sciences pour souligner l'œuvre remarquable de personnalités nationales ou internationales qui se sont brillamment illustrées au cours de leur carrière, dans le cadre d'un projet exceptionnel ou par leur contribution à la société et dont le rayonnement est rattaché à l'un des champs disciplinaires de la Faculté des arts et des sciences. Cette distinction peut également être accordée à des personnes qui ont apporté, à quelque titre que ce soit, une contribution importante au développement de la Faculté des arts et des sciences.

L'Insigne du mérite est une plaque.

L'Insigne du mérite de la FAS est remis lors d'une des cérémonies de collation des grades de la FAS ou à tout autre moment pertinent, le cas échéant.

## MANDAT (CEFAS-562-7)

Élaborer les critères et les conditions d'attribution de l'Insigne du mérite ; les réviser, le cas échéant.

Recevoir ou émettre des propositions de candidatures, analyser le dossier de chaque candidat, présenter un récipiendaire au CEFAS pour agrément, avec l'approbation du doyen.

## COMPOSITION (CEFAS-562-7)

Le Comité de sélection pour l'Insigne du mérite relève du Comité exécutif de la Faculté des arts et des sciences (CEFAS). Il est formé des sept membres suivants :

- a) le doyen ou son représentant ;
- b) six membres nommés par le CEFAS dont trois parmi les directeurs de départements de la FAS et trois parmi les professeurs de la Faculté.

Le Comité est présidé par le doyen ou son représentant.

Le Comité siège au moins une fois par année.

Le secrétaire de Faculté agit comme secrétaire.

## DURÉE DU MANDAT (CEFAS-562-7)

Les membres du Comité sont nommés pour un mandat de trois ans.

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
BOUCHARD, Frédéric	1	philosophie	<i>doyen</i>
AMIRAUX, Valérie	2	sociologie	<i>vice-doyenne et secrétaire de Faculté</i>
N. (dir.)			
N. (dir.)			
N. (dir.)			
N. (prof.)			
N. (prof.)			
N. (prof.)			

# SOUS-COMITÉ DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ÉTUDE DES CAS DE PLAGIAT OU DE FRAUDE CONCERNANT LES ÉTUDIANTS (SCP-CEFAS)

## COMPOSITION (CEFAS-472-4)

Ce comité est composé du secrétaire de Faculté, d'un [professeur élu] membre du CEFAS, ainsi que d'un étudiant. Le professeur [membre] sera choisi [de préférence] en fonction du secteur qu'il représente selon la provenance des cas de plagiat soumis au comité.

L'adjoint du secrétaire de Faculté (président) assiste à titre de membre observateur avec voix consultative. Il agit à titre de secrétaire du SCP-CEFAS.

## DURÉE DU MANDAT

Le mandat des membres se termine en même temps que leur mandat comme membres du CEFAS.

## LISTE DES MEMBRES

	<b>Secteur</b>	<b>Département, École ou Faculté</b>	<b>Fin du mandat</b>
AMIRAUX, Valérie	2	sociologie	<i>vice-doyenne et secrétaire de Faculté</i>
<i>Un membre du CEFAS</i>			
<i>Un membre étudiant</i>			

# MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DE LA FAS

## COMITÉ DES ÉLECTIONS ET DES CANDIDATURES (CÉLCAN)

Le CÉLCAN est né de la fusion du Comité des élections de la FAS et du Comité des candidatures (AFAS 5, CONFAS-306-7.1).

### MANDAT

1. proposer au CONFAS le nom de personnes aptes à faire partie des divers comités du CONFAS ainsi que des organismes de l'Université qui comprennent parmi leurs participants des membres nommés par le CONFAS ;
2. proposer au CONFAS une politique générale quant à la composition de ces comités ;
3. lorsqu'il établit des candidatures à ces comités [COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH],
  - s'assurer que les secteurs (tels que défis aux recommandations 24, 25 et 26 du rapport de la Commission du bilan) et les unités académiques soient adéquatement représentés aux divers comités, en tenant compte de la provenance du président du comité,
  - donner la préférence à des collègues provenant d'unités académiques qui, dans le passé n'ont été que peu ou pas représentées,
  - voir à ce qu'un professeur ne puisse à la fois être membre de plus d'un des comités suivants : CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH,
4. consulter les présidents de comités lorsqu'ils établissent la liste de candidatures à étudier pour combler les vacances qui surviennent ;
5. recevoir les résultats de l'appel de candidature et du scrutin pour le CONFAS, le CONFESP et l'AU ;
6. voir à la divulgation des résultats en ne révélant que le nom des personnes qui, au jugement du Comité, ont recueilli un nombre significatif de voix ;
7. s'assurer de la diffusion du nom des candidats élus.

### COMPOSITION

Outre le président (secrétaire de la Faculté), le CÉLCAN est composé de six membres élus par et parmi les membres professeurs du CONFAS représentant les trois secteurs de la FAS (deux professeurs pour chaque secteur).

L'adjoint du secrétaire de Faculté assiste à titre de membre observateur avec voix consultative. Il agit à titre de secrétaire du CÉLCAN.

**NOTE** – Un professeur ne [peut] être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

### DURÉE DU MANDAT

Le mandat des membres du Comité des élections et des candidatures est d'au maximum trois ans ou prend fin au moment où leur mandat au CONFAS se termine.

### QUORUM

Le quorum est fixé à la majorité simple.

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
AMIRAUX, Valérie	2	sociologie	<i>vice-doyenne et secrétaire de Faculté</i>
AMICELLE, Anthony	2	criminologie	2020-05-31
DESROCHERS, Nadine	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2020-05-31
FRASER, Sarah	2	école de psychoéducation	2021-05-31
GIANNINI, Gabriele	1	littératures de langue française	2019-05-31
HERRMANN, Thora Martina	3	géographie	2021-05-31
SINATRA, Michael	1	littératures et langues du monde	2020-05-31

# COMITÉ DES ÉTUDES (COÉT)

MANDAT (CONFAS-170.1, 1196, et 1234)

Le COÉT fait les études nécessaires et les recommandations appropriées pour que le Conseil puisse exercer les pouvoirs prévus aux alinéas a, b, c et d de l'article 29.09 des *Statuts*.

[Il exerce] les fonctions du Comité de coordination des études, tel que défini à l'article 34.02 des *Statuts* [ : ] Le Comité donne son avis au Conseil de la Faculté sur tout projet d'élaboration, de modification de programme d'étude et de modification du Règlement pédagogique.

[Il exerce aussi le mandat autrefois dévolu au Comité de l'éducation permanente :] À la demande du Conseil de la FAS, de la direction de la Faculté ou de sa propre initiative, [il] fait des recommandations au Conseil de la Faculté sur toute question relative aux objectifs que doit poursuivre la Faculté en matière d'éducation continue et sur les moyens à prendre pour les réaliser. En ce domaine, [il] sert aussi de comité avisé auprès [...] du COPLAN (Comité de la planification) et de la direction de la Faculté.

COMPOSITION (CONFAS-170.1, 1177, 1234, 1498, article 34.02 des *Statuts*, CONFAS-306-7.1)

En septembre 1989, le CONFAS a décidé que le COÉT ne comptera plus que neuf membres au lieu de douze (la réduction se réalisant au rythme des fins de mandat normales) :

- le vice-doyen aux études, qui le préside,
- six professeurs de la Faculté nommés pour trois ans par le CONFAS sur recommandation du CÉLCAN,
- deux étudiants de la Faculté nommés par le conseil représentant les étudiants, prévu à l'article 37.01.

L'adjoint au vice-doyen aux études ainsi que le directeur académique du SAFIRE, ou son représentant, assistent à titre de membres observateurs avec voix consultative. L'adjoint au vice-doyen agit comme secrétaire.

**NOTE** – Un professeur ne [peut] être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT (CONFAS-170.1, 1177, 1234, 1498 et article 34.02 des *Statuts*)

Le mandat des membres du Comité est d'au plus trois ans.

QUORUM (Article 50.08 des *Statuts*)

Le tiers des membres.

[3]

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
PARENT, Sophie	2	psychoéducation	<i>vice-doyenne et présidente</i>
ACHILLE, Marie	2	psychologie	2022-05-31
** BERTRAND-HUNEAULT, Antoine	3	mathématiques et statistique	2019-04-30
BUZELIN, Hélène	1	linguistique et traduction	2021-05-31
GAUTHIER, Sonia	1	travail social	2020-05-31
HUSSIN, Véronique	3	mathématiques et statistique	2021-05-31
** LANDRY, David	2	communication	2019-04-30
LAPOINTE, Martine-Emmanuelle	1	littératures de langue française	2019-05-31
TALBOT, Julie	3	géographie	2020-05-31
** membre étudiant			



# COMITÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES (COÉTSUP)

## MANDAT (CONFAS-264-5.1)

Le COÉTSUP exerce les fonctions du Comité de coordination des études. Le Comité donne son avis au Conseil de Faculté sur tout projet d'élaboration, de modification de programme d'étude et de modification du *Règlement pédagogique*, pour que le Conseil puisse exercer les pouvoirs prévus aux alinéas a, b, c et d de l'article 29.09 des *Statuts*.

[II] a aussi le mandat de faire des recommandations propres à faciliter le maintien et le développement de perspectives multidisciplinaires et il lui revient d'entretenir les relations avec les autres facultés au niveau des études supérieures.

## COMPOSITION (CONFAS-264-6.2 et article 34.02 des *Statuts*)

En septembre 2007, le CONFAS a décidé que le COÉTSUP comptera neuf membres :

- le vice-doyen aux études supérieures, qui le préside ;
- six professeurs de la Faculté nommés pour trois ans par le CONFAS sur recommandation du CÉLCAN ;
- deux étudiants de cycles supérieurs de la Faculté nommés par le conseil représentant les étudiants, prévu à l'article 37.01.

Un adjoint au vice-doyen aux études ainsi que le vice-doyen à la recherche, ou son représentant, assistent à titre de membres observateurs avec voix consultative. L'adjoint au vice-doyen agit comme secrétaire.

**NOTE** – Un professeur ne [peut] être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

## DURÉE DU MANDAT (CONFAS-264-5.1 et article 34.02 des *Statuts*)

Le mandat des membres est d'au plus trois ans.

## QUORUM (Article 50.08 des *Statuts*)

Le tiers des membres.

[3]

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
COUSINEAU, Marie-Marthe	2	criminologie	<i>vice-doyenne et présidente</i>
ANGERS, Annie	3	sciences biologiques	2021-05-31
BHERER, Laurence	2	science politique	2019-05-31
BRODEUR, Patrice	1	études religieuses	2020-05-31
CARDINAL, Serge	1	histoire de l'art et études cinématographiques	2020-05-31
** DE BONVILLE, Jérémy	3	sciences biologiques	2019-04-30
DRAPEAU, Michelle	2	anthropologie	2021-05-31
PELLERIN, Christian	3	chimie	2021-05-31
** ST-PIERRE, Martin	2	FAS	2019-04-30
** <i>membre étudiant</i>			

# COMITÉ DES NOMINATIONS (CONOM)

MANDAT (CONFAS 99.1, 99.3 et 1196)

Le CONOM a pour mandat de recommander au Conseil de l'Université la nomination du personnel enseignant. De plus, le CONOM a le pouvoir de recommander au Conseil de l'Université :

- a) le détachement d'un membre du personnel enseignant d'un département de la FAS à des fonctions académiques ou administratives à l'intérieur de l'Université,
- b) la mise à la retraite anticipée, à la demande de l'intéressé, d'un membre du personnel enseignant de la FAS,
- c) la modification de statut (plein temps à demi-temps, ou demi-temps à plein temps) d'un membre du personnel enseignant de la FAS.

Le CONOM a aussi le pouvoir de recommander de prendre acte de la démission d'un membre du personnel enseignant.

COMPOSITION (Article 29.10A des *Statuts* et CONFAS 93.6.2, 100.1.1 et 1177)

[...] Au plus sept [7] membres nommés par le doyen parmi les professeurs de la Faculté et agréés par le Conseil de la Faculté.

Ce comité est présidé par un vice-doyen.

Afin de constituer le CONOM, le CÉLCAN :

- fait une liste par ordre prioritaire des candidats qu'il juge aptes à faire partie du Comité des nominations,
- fait réviser la liste par le doyen qui indique alors les candidats qui lui sont acceptables ; si aucun candidat n'est acceptable pour le doyen, le CÉLCAN fait de nouvelles propositions,
- present les candidats qui sont proposés par le CÉLCAN et acceptés par le doyen,
- fait rapport au CONFAS qui doit agréer la composition du Comité des nominations.

**NOTE** – Un professeur ne [peut] être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat des membres est de trois ans.

QUORUM (Article 50.08 des *Statuts*)

Le tiers des membres.

[2]

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
MONTPETIT, Éric	2	science politique	<i>vice-doyen et président</i>
BOUCHARD, Carl	1	histoire	2018-11-30
DUBOIS, Frédérique	3	sciences biologiques	2021-05-31
MASSON, Jean-François	3	chimie	2021-05-31
TANNER, Samuel	2	criminologie	2021-05-31
TURGEON, Lyse	2	psychoéducation	2020-05-31
VECOLI, Fabrizio	1	études religieuses	2021-05-31

# COMITÉ DE LA PLANIFICATION (COPLAN)

## MANDAT (CONFAS-5.2.1 et 1196)

Le COPLAN fait les études nécessaires et les recommandations appropriées pour que le Conseil de la Faculté puisse exercer les pouvoirs prévus aux alinéas f) et g) de l'article 29.09 des *Statuts* ; il étudie également toute affaire relative à la planification et fait au Conseil de la Faculté les recommandations qui s'imposent. Spécifiquement :

- f) fait aux corps universitaires compétents toute recommandation concernant la création, la fusion ou la suppression de départements de la Faculté ;
- g) établit les besoins prioritaires de la Faculté et fait à cet égard les recommandations appropriées.

## COMPOSITION (CONFAS-5.2.3, 1177 et 1260)

[Le COPLAN se compose de sept [7] membres soit le président (vice-doyen) et six membres nommés par le CONFAS sur recommandation du CÉLCAN.]

[Il n'y a] pas de représentant étudiant au Comité de la planification.

**NOTE** – Un professeur ne [peut] être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

## DURÉE DU MANDAT (CONFAS-5.2.3, 1177 et 1260)

Le mandat des membres est de trois ans.

## QUORUM (Article 50.08 des *Statuts*)

Le tiers des membres.

[3]

## LISTE DES MEMBRES

	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
SAHRAOUI, Houari	3	informatique et recherche opérationnelle	vice-doyen et président
CARDIA, Emanuela	2	sciences économiques	2019-05-31
GROLEAU, Carole	2	communication	2020-05-31
LÉGER, Christian	3	mathématiques et statistique	2020-05-31
MELANÇON, Benoît	1	littératures de langue française	2020-05-31
RAYNAULD, Isabelle	1	histoire de l'art et études cinématographiques	2019-05-31
VALLÉE-BÉLISLE, Alexis	3	chimie	2020-05-31

# COMITÉ DES PROMOTIONS (COPROM)

MANDAT (CONFAS 2.1 et 1196)

Le Conseil de la FAS délègue aux organismes et officiers désignés à l'article 27.04 des *Statuts* et au *Règlement sur la nomination et la promotion de professeurs de la Faculté des arts et des sciences* adopté par l'Assemblée universitaire le 10 avril 1972, le pouvoir que lui confère l'article 29 de la *Charte*, de recommander la promotion des professeurs et des autres membres du personnel enseignant.

COMPOSITION (Article 29.10A des *Statuts* et CONFAS 93.6.2, 100.1.1 et 1177)

[...] Au plus sept [7] membres nommés par le doyen parmi les professeurs de la Faculté et agréés par le Conseil de la Faculté.

[Ce comité est présidé par un vice-doyen.]

Afin de constituer le COPROM, le CÉLCAN :

- fait une liste par ordre prioritaire des candidats qu'il juge aptes à faire partie du Comité des promotions,
- fait réviser la liste par le doyen qui indique alors les candidats qui lui sont acceptables ; si aucun candidat n'est acceptable pour le doyen, le CÉLCAN fait de nouvelles propositions,
- present les candidats qui sont proposés par le CÉLCAN et acceptés par le doyen,
- fait rapport au CONFAS qui doit agréer la composition du Comité des promotions.

**NOTE** – Un professeur ne [peut] être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM et CORECH.

DURÉE DU MANDAT

Le mandat des membres est de trois ans.

QUORUM (Article 50.08 des *Statuts*)

Le tiers des membres.

[3]

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
MONTPETIT, Éric	2	science politique	<i>vice-doyen et président</i>
BRISSON, Jacques	3	sciences biologiques	2019-05-31
COOREN, François	2	communication	2019-05-31
DROUIN, Patrick	1	linguistique et traduction	2020-05-31
LEBEL, Hélène	3	chimie	2021-05-31
MACDONALD, Iain	1	philosophie	2021-05-31
PAGANI, Linda	2	psychoéducation	2019-05-31

# COMITÉ DE LA RECHERCHE (CORECH)

## MANDAT (CONFAS-535 et 1196)

Le CORECH fait pour le CONFAS les études jugées nécessaires ou souhaitables pour influencer ou appliquer les politiques de l'Université en matière de recherche, pour élaborer les politiques propres de la Faculté en ces matières et dans les limites de sa juridiction ; il propose des mesures de nature à favoriser, par l'animation et la coordination de l'information, le développement de la recherche disciplinaire et interdisciplinaire au sein de la FAS.

Les mandats confiés autrefois au Comité des services documentaires et au Comité pour le Centre de calcul sont exercés par le CORECH :

- étudier[r] toute affaire relative aux services documentaires (bibliothèques, centres de documentation, médiathèques, cartothèques, etc.) et [faire] au Conseil les recommandations appropriées ;
- permettre des échanges suivis entre les usagers de la FAS et la direction du Centre de calcul en vue de :
  1. recueillir l'information nécessaire pour renseigner la direction du Centre de calcul sur les besoins des usagers de la FAS ;
  2. étudier les services rendus par le Centre de calcul aux usagers de la FAS et de proposer des améliorations possibles ;
  3. étudier comment les services du Centre de calcul pourraient être élargis pour satisfaire aux besoins de certains usagers auxquels le Centre ne répond pas ;
  4. conseiller le Centre de calcul quant à ses orientations relatives aux services aux usagers ;
  5. faire toute recommandation en vue d'une meilleure utilisation du Centre de calcul par les départements de la FAS.

## COMPOSITION (CONFAS-1196, 1177 et 1260)

[...] Le CORECH se compose de six membres dont le président (vice-doyen) et quatre membres élus par le CONFAS, sur recommandation du CÉLCAN. De ces quatre membres, trois proviendront respectivement des grands secteurs de la Faculté, tels que définis dans le document sur la politique de composition des Comités, et un proviendra d'une école professionnelle.

[... Le CORECH comprend] un membre étudiant désigné parmi les étudiants gradués de la FAS par le Conseil représentant les étudiants tel que défini à l'article 37.01 des *Statuts*.

**NOTE** – Un professeur ne [peut] être membre à la fois de plus d'un des comités suivants : CÉLCAN, COÉT, COÉTSUP, CONOM, COPLAN, COPROM, CORECH.

## DURÉE DU MANDAT (CONFAS-1196, 1177 et 1260)

Le mandat des membres est de trois ans.

## QUORUM (Article 50.08 des *Statuts*)

Le tiers des membres.

[2]

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
SAUVÉ, Sébastien	3	chimie	<i>vice-doyen et président</i>
** CORRIVEAU-LECAVALIER, Nick	2	psychologie	2019-04-30
LEGENDRE, Claire	1	littératures et langue française	2019-05-31
POIRIER, Marie-Andrée	2	travail social	2021-05-31
STAFFORD, Luc	3	physique	2019-05-31
TAPPOLET, Christine	1	philosophie	2021-05-31
** <i>membre étudiant aux cycles supérieurs</i>			

# COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES CLASSIQUES

## MANDAT (CONFAS-1738)

Le Comité d'orientation est responsable de l'orientation, de la planification et de l'évaluation des diverses activités du Centre.

Il est responsable d'organiser et de gérer les activités d'animation scientifique du Centre : programme de conférences et de colloques, planification de la recherche subventionnée, développement des ressources documentaires, etc.

Il est responsable de la préparation d'un rapport des activités du Centre, qui doit être soumis annuellement au doyen.

Il est responsable de la préparation du rapport d'autoévaluation du Centre lorsque celui-ci est évalué dans le cadre de l'évaluation périodique des unités académiques ou dans le cadre de toute évaluation décidée par le doyen.

## COMPOSITION (CONFAS-1738)

Le Comité d'orientation est formé du directeur du Centre, qui le préside, et de trois professeurs du secteur Lettres et sciences humaines de la Faculté, nommés par le doyen après consultation du CONFAS.

## DURÉE DU MANDAT (CONFAS-1738)

Le directeur est nommé par le doyen pour un mandat de quatre ans renouvelable.

Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable.

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
DORION, Louis-André	1	philosophie, <i>directeur du Centre, président</i>	2019-05-31
BOUCHARD, Elsa	1	philosophie	2019-05-31
PERREAULT, Jacques Y.	1	histoire	2019-05-31
RASCHLE, Christian	1	histoire	2019-05-31

# COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES ASIATIQUES

## MANDAT (CONFAS-1772)

Le Comité d'orientation est responsable de l'orientation, de la planification et de l'évaluation des diverses activités d'enseignement, de recherche, d'animation scientifique et de développement des collections du CETASE.

Il reçoit et approuve le rapport des activités du CETASE, qui doit être soumis annuellement au doyen.

Il reçoit et approuve le rapport d'autoévaluation du CETASE lorsque celui-ci est évalué dans le cadre de l'évaluation périodique des unités académiques ou dans le cadre de toute évaluation décidée par le doyen.

## COMPOSITION (CONFAS-1772)

Le Comité d'orientation est formé du directeur du CETASE, qui le préside, et de quatre professeurs des secteurs Lettres et sciences humaines (2), et Sciences sociales et psychologie (2), nommés par le doyen après consultation du CONFAS, pour des mandats de trois ans renouvelables. (Il n'est pas exclu que certains de ces professeurs soient par ailleurs membres du CETASE.)

## DURÉE DU MANDAT (CONFAS-1772)

Le directeur est nommé par le doyen pour un mandat de quatre ans renouvelable.

Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable.

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
MONNAIS, Laurence	1	histoire, <i>directrice du Centre, présidente</i>	2019-05-31
BATES, Karine	2	anthropologie	2019-05-31
BERNIER, Bernard	2	anthropologie	2019-05-31
MONNET, Rodica-Livia	1	littératures et langues du monde	2019-05-31
OWNBY, David	1	histoire	2019-05-31

# COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE D'ÉTUDES MÉDIÉVALES

## MANDAT (CONFAS-1806)

Le Comité d'orientation est responsable de l'orientation, de la planification et de l'évaluation des diverses activités du Centre.

## COMPOSITION (CONFAS-1806)

Le Comité est formé du directeur du Centre d'études médiévales, qui le préside, et de trois professeurs du secteur Lettres et sciences humaines de la Faculté, nommés par le doyen après consultation du CONFAS.

## DURÉE DU MANDAT (CONFAS-1806)

Le directeur est nommé par le doyen pour un mandat de quatre ans renouvelable.

Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable.

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française, <i>directeur du Centre, président</i>	2019-05-31
GENEQUAND, Philippe	1	histoire	2019-05-31
GIANNINI, Gabriele	1	littératures de langue française	2019-05-31
PICHÉ, David	1	philosophie	2019-05-31



# COMITÉ D'ORIENTATION DU CENTRE DE LANGUES (COCL)

## MANDAT (CONFAS-311-8)

Le Comité d'orientation du Centre de langues exerce les responsabilités dévolues aux comités de programmes, en ce qui concerne les projets de développement linguistique et pédagogique, ainsi que les propositions de création, de modification ou d'abolition de cours. Il est en outre responsable de la création ou de la modification des exigences de qualification pour les cours confiés aux chargés de cours.

## COMPOSITION (CONFAS-311-8)

Le Comité assure la gouvernance académique du Centre de langues. Il est formé du vice-doyen aux études de 1er cycle de la FAS (membre d'office), du directeur du SAFIRE, du directeur du Centre de langues, de deux membres du corps professoral désignés par le doyen de la FAS, du responsable de la coordination et de l'animation académique également désigné par le doyen de la FAS, de deux responsables de cours de langue, de deux chargés de cours du Centre de langues, d'un étudiant désigné par un regroupement d'associations étudiantes.

## DURÉE DU MANDAT

Le directeur est nommé par le doyen pour un mandat de quatre ans renouvelable.

Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable.

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
PARENT, Sophie	2	psychoéducation	<i>vice-doyenne et présidente</i>
ACHILLE, Marie	2	psychologie	<i>directrice du SAFIRE</i>
DUBUC, Sylvie		Centre de langues	<i>directrice du Centre</i>
* DÉSILETS, Camille	2	psychologie	2019-05-31
FRIEDMAN, Sorel		Centre de langues	<i>coordonnatrice des cours</i>
GRÜTER, Hildegard		Centre de langues	<i>coordonnatrice des cours</i>
LODI, Gabriella		Centre de langues	<i>coord. et anim. académiques</i>
MASCARENHAS, Alice Tavares		chargée de cours Centre de langues	2019-05-31
OI, Noriko		chargée de cours Centre de langues	2019-05-31
PATO MALDONADO, Enrique	1	littératures et langues du monde	2019-05-31
VALOIS, Daniel	1	linguistique et traduction	2019-05-31
* membre étudiant			

# MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DES PROGRAMMES FACULTAIRES ET INTERFACULTAIRES DE 1<sup>ER</sup> CYCLE

## COMITÉS DE PROGRAMMES FACULTAIRES

(CONFAS-296-9.1)

### GESTION ADMINISTRATIVE

Le programme facultaire relève de la FAS. Le doyen établit les modalités relatives à sa gestion administrative.

### RESPONSABILITÉ ACADÉMIQUE

La gestion académique du programme est confiée à un responsable de programme nommé par le CEFAS, sur recommandation du doyen après avoir pris avis auprès du vice-doyen aux études de premier cycle.

Lorsque le programme est lié à un centre d'études ou au SAFIRE, le responsable de programme est le directeur du centre ou du SAFIRE.

### COMITÉ DE PROGRAMME

#### CONSTITUTION

Le programme facultaire est sous la gouverne d'un comité de programme composé d'un minimum de quatre membres et d'un maximum de sept membres, nommés selon la procédure suivante :

- le responsable de programme est membre d'office ;
- deux à cinq professeurs nommés par le CEFAS sur recommandation du doyen, après avoir pris avis auprès du vice-doyen aux études de premier cycle et du responsable de programme ;
- un membre étudiant désigné par son association, dans le cas où les étudiants d'un programme facultaire sont constitués en association reconnue comme représentative des étudiants par l'Université de Montréal.

#### PRÉSIDENTE

Le responsable de programme agit à titre de président du comité de programme. Il doit s'assurer de la bonne marche du comité dans l'exécution de son mandat. Il a notamment la responsabilité de convoquer les réunions, d'établir l'ordre du jour et de voir au bon déroulement des séances.

#### DÉFINITION DU MANDAT

Le comité de programme encadre l'organisation, l'administration et l'évolution du programme. Notamment,

- a) il reçoit les propositions du responsable de programme relatives aux modifications du programme ou propose des modifications ; il suit l'évolution des cohortes d'étudiants ; il veille au bon déroulement et à la pertinence du programme ; il transmet toute recommandation au COÉT ;
- b) il donne son avis sur toute question relative au programme telle que le budget, le personnel enseignant, le cheminement des étudiants, etc. ;
- c) il se réunit au moins une fois par année ;
- d) il soumet au COÉT un rapport annuel de ses activités.

#### DURÉE DU MANDAT

Le mandat du responsable de programme et des autres membres du comité est de trois ans.

Lorsque le responsable est directeur d'un centre ou directeur du SAFIRE, son mandat se termine en même temps que son mandat de direction.

## COMITÉ DU PROGRAMME ANNÉE PRÉPARATOIRE

ACHILLE, Marie	2	psychologie, <i>directrice académique du SAFIRE</i> <i>et responsable du programme</i>	2022-05-31
BOISCLAIR, Daniel	3	sciences biologiques	2019-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2020-05-31
KEMPENEERS, Marianne	2	sociologie	2020-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME COMPLÉMENTS DE FORMATION

ACHILLE, Marie	2	psychologie, <i>directrice académique du SAFIRE</i> <i>et responsable du programme</i>	2022-05-31
BOISCLAIR, Daniel	3	sciences biologiques	2019-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2020-05-31
KEMPENEERS, Marianne	2	sociologie	2020-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME DE LA MINEURE ARTS ET SCIENCES

ACHILLE, Marie	2	psychologie, <i>directrice académique du SAFIRE</i> <i>et responsable du programme</i>	2022-05-31
BOISCLAIR, Daniel	3	sciences biologiques	2019-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2020-05-31
KEMPENEERS, Marianne	2	sociologie	2020-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME EN BIO-INFORMATIQUE

CSÜROS, Miklós	3	informatique et recherche opérationnelle, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
DESGROSELLERS, Luc		biochimie et médecine moléculaire	2019-05-31
EL-MABROUK, Nadia	3	informatique et recherche opérationnelle	2021-05-31
* FOURNELLE, Dominique		biochimie et médecine moléculaire	2021-05-31
HUSSIN, Julie		médecine	2021-05-31
PECHMANN, Sebastian		biochimie et médecine moléculaire	2021-05-31
POULIN, Pierre	3	informatique et recherche opérationnelle	2021-05-31
SEROHIJOS, Adrian		biochimie et médecine moléculaire	2021-05-31

\* *membre étudiant*

## COMITÉ DES PROGRAMMES D'ÉTUDES ASIATIQUES

MONNAIS, Laurence	1	histoire, <i>responsable des programmes</i>	2019-05-31
BERNIER, Bernard	2	anthropologie	2020-05-31
CAOQUETTE, Dominique	2	science politique	2020-05-31
COMTOIS, Claude	3	géographie	2020-05-31
MONNET, Rodica-Livia	1	littératures et langues du monde	2020-05-31

## COMITÉ DES PROGRAMMES D'ÉTUDES CLASSIQUES

DORION, Louis-André	1	philosophie, <i>responsable des programmes</i>	2019-05-31
BOUCHARD, Elsa	1	philosophie	2020-05-31
RASCHLE, Christian	1	histoire	2020-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME EN ÉTUDES FÉMINISTES, DES GENDRES ET DES SEXUALITÉS

DUFOUR, Pascale	2	science politique, responsable des programmes	2020-05-31
BILGE, Sirma	2	sociologie	2020-05-31
CHUNG, Ryoa	1	philosophie	2020-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME EN ÉTUDES INTERNATIONALES 1<sup>er</sup> CYCLE

AREL-BUNDOCK, Vincent	2	science politique, <i>responsable du programme</i>	2021-05-31
BOUCHARD, Carl	1	histoire	2020-05-31
DIZDAR, Deniz	2	sciences économiques	2021-05-31
ROTHMAYR ALLISON, Christine (dir.) N.	2	science politique droit	2021-05-31

## COMITÉ DES PROGRAMMES D'ÉTUDES MÉDIÉVALES

INGRAS, Francis	1	littératures de langue française, <i>responsable des programmes</i>	2019-05-31
BLENNEMANN, Gordon	1	histoire	2020-05-31
GIANNINI, Gabriele	1	littératures de langue française	2020-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME D'ÉTUDES QUÉBÉCOISES

DUPOUIS, Gilles	1	littératures de langue française, <i>responsable du programme</i>	2021-05-31
BHERER, Laurence	2	science politique	2020-05-31
HUBERT, Ollivier	1	histoire	2019-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME EN NEUROSCIENCE COGNITIVE

GALLAGHER, Anne	2	psychologie, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
MCKERRAL, Michelle	2	psychologie	2019-02-28
PICHÉ, Jean		musique	2021-05-31
* ROY, Alexandra	2	psychologie	2019-12-31
TREMBLAY, Mireille	1	linguistique et traduction	2022-05-31

\* *membre étudiant*

## COMITÉ DU PROGRAMME DE MINEURE EN SCIENCES COGNITIVES

VALOIS, Daniel	1	linguistique et traduction, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
BANDINI, Aude	1	philosophie	2020-05-31
JOUBERT, Sven	2	psychologie	2020-05-31
LANGLAIS, Philippe	3	informatique et recherche opérationnelle	2020-05-31

## COMITÉS DE PROGRAMMES INTERFACULTAIRES

(Protocoles spécifiques.)

Les comités de programmes interfacultaires sont régis par des protocoles établis et signés par les facultés partenaires.

Conformément aux statuts de l'Université, le doyen dirige les études de sa faculté et voit à l'application du Règlement des études en ce qui concerne les cours de sa faculté et les programmes multifacultaires dont la responsabilité a été attribuée à sa faculté par entente interfacultaire.

### COMITÉ DU PROGRAMME DE LA MINEURE EN ÉTHIQUE ET DROIT

DIETSCH, Peter	1	philosophie, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
DILHAC, Marc-Antoine	1	philosophie	2020-05-31
N.		droit	

### COMITÉ DE PROGRAMME DU BACCALAURÉAT EN MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE

DAIGLE, France		médecine, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
BOISCLAIR, Daniel	3	sciences biologiques	2019-05-31
* CHAMARD, Joey	3	microbiologie	2019-09-30
DROLET, Marc		médecine	2019-05-31
GAGNON, Carl		médecine vétérinaire	2022-05-31
HIJRI, Mohamed	3	sciences biologiques	2021-05-31
* LAPLANTE BEAUCHAMP, Terrie	3	microbiologie	2019-09-30
LESAGE, Sylvie		médecine	2019-05-31
SHAPIRO, Jesse	3	sciences biologiques	2019-05-31
SOUDEYNS, Hugo		médecine	2019-05-31
* <i>membre étudiant</i>			

### COMITÉ DES PROGRAMMES EN ÉTUDES AUTOCHTONES

BOUSQUET, Marie-Pierre	2	anthropologie, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
HERRMANN, Thora Martina	3	géographie	2020-05-31
JACCOUD, Mylène	2	criminologie	2019-05-31
N.		droit	

# MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DES PROGRAMMES FACULTAIRES, INTERFACULTAIRES ET CONJOINTS – ÉTUDES SUPÉRIEURES

## COMITÉS DE PROGRAMMES FACULTAIRES (CONFAS-296-9.2)

### GESTION ADMINISTRATIVE

Le programme facultaire relève de la FAS. Le doyen établit les modalités relatives à sa gestion administrative.

### RESPONSABILITÉ ACADÉMIQUE

La gestion académique du programme est confiée à un responsable de programme nommé par le CEFAS, sur recommandation du doyen après avoir pris avis auprès du vice-doyen responsable des études supérieures.

### COMITÉ DE PROGRAMME

#### CONSTITUTION

Le programme facultaire est sous la gouverne d'un comité de programme composé d'un minimum de quatre membres et d'un maximum de sept membres, désignés selon la procédure suivante :

- le responsable du programme et le vice-doyen responsable des études supérieures ou son représentant sont membres d'office ;
- deux à cinq professeurs nommés par le CEFAS sur recommandation du doyen, après avoir pris avis auprès du vice-doyen aux études supérieures et du responsable de programme ;
- un membre étudiant désigné par son association, dans le cas où les étudiants d'un programme facultaire sont constitués en association reconnue comme représentative des étudiants par l'Université de Montréal.

#### PRÉSIDENTE

Le vice-doyen responsable des études supérieures ou son représentant agit à titre de président du comité de programme. Le rôle de président consiste à s'assurer de la bonne marche du comité dans l'exécution de son mandat. Il a notamment la responsabilité de convoquer les réunions, d'établir l'ordre du jour et de voir au bon déroulement des séances.

#### DÉFINITION DU MANDAT

Le comité de programme encadre l'organisation, l'administration et l'évolution du programme. Notamment,

- a) il reçoit les propositions du responsable de programme relatives aux modifications du programme ou propose des modifications ; il suit l'évolution des cohortes d'étudiants ; il veille au bon déroulement et à la pertinence du programme ; il transmet toute recommandation au COÉTSUP ;
- b) il donne son avis sur toute question relative au programme telle que le budget, le personnel enseignant, le cheminement des étudiants ;
- c) il se réunit au moins une fois par année ;
- d) il soumet au COÉTSUP un rapport annuel de ses activités.

#### DURÉE DU MANDAT

Le mandat du responsable de programme et des autres membres du comité est de trois ans.

## COMITÉ DES PROGRAMMES EN ADMINISTRATION SOCIALE

CORTONI, Franca	2	criminologie, <i>responsable des programmes</i>	2020-05-31
PAPILLON, Martin	2	science politique	2019-05-31
PULLEN SANSFAÇON, Annie	2	travail social	2020-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME EN COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

CORTONI, Franca	2	criminologie, <i>responsable des programmes</i>	2020-05-31
COOREN, François	2	communication	2021-05-31
PAPILLON, Martin	2	science politique	2021-05-31
PULLEN SANSFAÇON, Annie	2	travail social	2021-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME EN ÉDITION NUMÉRIQUE

DA SYLVA, Lyne	2	bibliothéconomie et sciences de l'information, <i>responsable des programmes</i>	2020-05-31
FOREST, Dominic	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2020-05-31
HEATON, Lorna	2	communication	2020-05-31
POIRIER, Patrick		membre externe – PUM	2020-05-31
SINATRA, Michael	1	littératures et langues du monde	2020-05-31
VITALI ROSATI, Marcello	1	littératures de langue française	2020-05-31

## COMITÉ DES PROGRAMMES EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

TEITELBAUM, Sara	1	sociologie, <i>responsable des programmes</i>	2021-05-31
AMYOT, Marc	3	sciences biologiques	2020-05-31
FURLONG, Kathryn	3	géographie	2020-05-31
LACHAPELLE, Érick	2	science politique	2020-05-31
TORRES, Juan		aménagement	2021-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME EN RÉCITS ET MÉDIAS AUTOCHTONES

HENZI, Sarah	1	littératures et de langues du monde, <i>responsable des programmes</i>	2020-05-31
BOUSQUET, Marie-Pierre	2	anthropologie	2019-05-31
MOYES, Lianne	1	littératures et de langues du monde	2019-05-31

## COMITÉ DES PROGRAMMES DE SOCIÉTÉ, POLITIQUES PUBLIQUES ET SANTÉ

CARDE, Estelle	2	sociologie <i>responsable des programmes</i>	2019-05-31
DALPÉ, Robert	2	science politique	2019-05-31
WHITE, Deena	2	sociologie	2020-05-31

## COMITÉS DE PROGRAMMES INTERFACULTAIRES ET DE PROGRAMMES CONJOINTS

(Protocoles spécifiques.)

Les comités de programmes interfacultaires et de programmes conjoints sont régis par des protocoles spécifiques entre les facultés ou les institutions partenaires.

### COMITÉ DU PROGRAMME EN ARTS, CRÉATION ET TECHNOLOGIES

ARSENAULT, Dominic	1	histoire de l'art et études cinématographiques, <i>responsable du programme</i>	2019-05-31
PICHÉ, Jean		musique	2021-05-31
ROY, Sébastien	3	informatique et recherche opérationnelle	2020-05-31
VITALI ROSATI, Marcello	1	littératures de langue française	2020-05-31
VUKOV, Tamara	2	communication	2019-05-31
N. (représentant étudiant)			

### COMITÉ DU PROGRAMME DE DOCTORAT EN HISTOIRE DE L'ART

RIBOUILLAULT, Denis	1	histoire de l'art et études cinématographiques, <i>responsable du programme FAS</i>	2021-05-31
VIGNEAULT, Louise	1	histoire de l'art et études cinématographiques	2020-05-31

### COMITÉ DES PROGRAMMES EN ÉTUDES INTERNATIONALES 2<sup>e</sup> CYCLE

SCHWARTZWALD, Robert	1	littératures et langues du monde, <i>responsable des programmes</i>	2019-05-31
DEMBINSKA, Magdalena	2	science politique	2020-05-31
KOUTOUKI, Konstantia		droit	2021-05-31
MOULIN, Stéphane	2	sociologie	2020-05-31

### COMITÉ DU PROGRAMME EN ÉTUDES JUIVES

SCHWARTZWALD, Robert	1	littératures et langues du monde <i>responsable du programme</i>	2019-05-31
BERGO, Bettina	1	philosophie	2021-05-31
BLATTBERG, Charles	2	science politique	2021-05-31
GIGNAC, Alain	1	études religieuses	2021-05-31
DUPUIS, Gilles	1	littératures de langue française	2021-05-31



## COMITÉ DU PROGRAMME DE JOURNALISME

SAULNIER, Alain	2	communication, <i>responsable du programme</i>	2019-05-31
FAKHOURI, Rahibe		éducation permanente	2021-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2021-05-31
SERRET, Élisabeth		journaliste	2021-05-31
ST-ONGE, Richard		éducation permanente	2021-05-31
THIBAUT, Simon	2	science politique	2021-05-31
N.		droit	

## COMITÉ DU PROGRAMME DE MUSÉOLOGIE

BERNIER, Christine	1	histoire de l'art et études cinématographiques, <i>responsable du programme</i>	2019-05-31
BRUNEAU, Anne	3	sciences biologiques	2020-05-31
DA SYLVA, Lyne	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2019-02-28
LANOUE, Guy	2	anthropologie	2020-05-31
PAQUET, Suzanne	1	histoire de l'art et études cinématographiques	2022-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME DE SCIENCES HUMAINES APPLIQUÉES 3<sup>e</sup> CYCLE

TREMBLAY, Mireille	1	linguistique et traduction, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
CHUNG, Ryoa	1	philosophie	2020-05-31
FORTIN, Sylvie	2	anthropologie	2020-05-31
SALLÉ, Nicolas	2	sociologie	2020-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME DE DOCTORAT EN SERVICE SOCIAL

MOREAU, Jacques	2	travail social, <i>responsable du programme FAS</i>	2021-05-31
ESPOSITO, Tonino	2	travail social	2021-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN STATISTIQUE, OPTION BIostatistique

DUCHESNE, Pierre	3	mathématiques et stat., <i>responsable du programme</i>	2019-05-31
ANGERS, Jean-François	3	mathématiques et statistique	2019-05-31
DORAY, Louis	3	mathématiques et statistique	2019-05-31
LAMBERT, Jan		ESPUM	2019-05-31
MASSE, Benoît		ESPUM	2019-05-31

# MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DES PROGRAMMES BIDISCIPLINAIRES

(CONFAS-296-9.3)

## GESTION ADMINISTRATIVE

Les programmes bidisciplinaires relèvent administrativement de l'un des départements concernés. La désignation du département responsable de l'administration du programme est du ressort de la direction de la Faculté et repose sur des critères de planification des ressources.

## RESPONSABILITÉ ACADÉMIQUE

La gestion académique du programme est confiée à un responsable de programme, nommé par le CEFAS, sur recommandation du doyen, après avoir pris avis auprès du vice-doyen aux études du cycle concerné et consulté les directeurs des départements partenaires.

## COMITÉ DE PROGRAMME

### CONSTITUTION

Tout programme bidisciplinaire est sous la gouverne d'un comité de programme composé :

- du responsable de programme ;
- des directeurs des départements partenaires ;
- d'un professeur nommé par l'assemblée d'un des départements concernés, autre que celui du responsable de programme, sur la recommandation du directeur ;
- d'un membre étudiant désigné par son association dans le cas où les étudiants d'un programme bidisciplinaire sont constitués en association reconnue comme représentative des étudiants par l'Université de Montréal.

### PRÉSIDENTE

Le responsable de programme agit à titre de président du comité de programme. Il doit s'assurer de la bonne marche du comité dans l'exécution de son mandat. Il a notamment la responsabilité de convoquer les réunions, d'établir l'ordre du jour et de voir au bon déroulement des séances.

### DÉFINITION DU MANDAT

Le Comité de programme encadre l'organisation, l'administration et l'évolution du programme. Notamment,

- a) il reçoit les propositions du responsable de programme relatives aux modifications du programme ou propose des modifications ; il suit l'évolution des cohortes d'étudiants ; il veille au bon déroulement et à la pertinence du programme ; il transmet toute recommandation, au COÉT ou COÉTSUP selon le cycle du programme ;
- b) il donne son avis sur toute question relative au programme telle que le budget, le personnel enseignant, le cheminement des étudiants, etc. ;
- c) il se réunit au moins une fois par année ;
- d) il soumet au COÉT ou au COÉTSUP, selon le cycle du programme, un rapport annuel de ses activités.

### DURÉE DU MANDAT

Le mandat du responsable et des membres du comité est de trois ans. Cette règle ne s'applique pas aux directeurs de départements nommés pour la durée de leur mandat.

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN COMMUNICATION ET POLITIQUE 1<sup>er</sup> CYCLE

BASTIEN, Frédéric	2	science politique, <i>responsable du programme</i>	2021-05-31
BARDINI, Thierry	2	communication	2019-05-31
BENOIT-BARNÉ, Chantal	2	communication	2018-12-31
ROTHMAYR-ALLISON, Christine	2	science politique	2022-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN DÉMOGRAPHIE ET ANTHROPOLOGIE

LARDOUX, Solène	2	démographie, <i>responsable du programme</i>	2019-01-31
CARRIÈRE, Yves	2	démographie	2022-05-31
LANOUE, Guy	2	anthropologie	2022-05-31
MINN, Pierre	2	anthropologie	2020-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN DÉMOGRAPHIE ET GÉOGRAPHIE

LARDOUX, Solène	2	démographie, <i>responsable du programme</i>	2019-01-31
CARRIÈRE, Yves	2	démographie	2022-05-31
MARTIN, Patricia	3	géographie	2022-05-31
VIVES GONZALEZ, Célia Luna	3	géographie	2021-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN DÉMOGRAPHIE ET STATISTIQUE

LARDOUX, Solène	2	démographie, <i>responsable du programme</i>	2019-01-31
CARRIÈRE, Yves	2	démographie	2022-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2021-05-31
MURUA, Alejandro	3	mathématiques et statistique	2021-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉCONOMIE ET POLITIQUE

AREL-BUNDOCK, Vincent	2	science politique, <i>responsable du programme</i>	2021-05-31
CARDIA, Emanuela	2	sciences économiques	2019-05-31
POITEVIN, Michel	2	sciences économiques	2021-05-31
ROTHMAYR ALLISON, Christine	2	science politique	2022-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉCRITURE DE SCÉNARIO ET CRÉATION LITTÉRAIRE

RAYNAULD, Isabelle	1	histoire de l'art et études cinématographiques, <i>responsable du programme</i>	2019-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2021-12-31
HUGLO, Marie-Pascale	1	littératures de langue française	2021-05-31
PAQUET, Suzanne	1	histoire de l'art et études cinématographiques	2022-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉTUDES ALLEMANDES ET HISTOIRE

PERREAULT, Jacques Y.	1	histoire, <i>responsable du programme</i>	2019-05-31
BARTON, Deborah	1	histoire	2021-05-31
CHANADY, Amaryll	1	littératures et langues du monde	2020-05-31
MEUNE, Manuel	1	littératures et langues du monde	2021-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN ÉTUDES CLASSIQUES ET ANTHROPOLOGIE

BOUCHARD, Elsa	1	philosophie, <i>responsable du programme</i>	2021-05-31
DORION, Louis-André	1	philosophie	2019-05-31
LANOUE, Guy	2	anthropologie	2022-05-31
LOEWEN, Brad	2	anthropologie	2020-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN HISTOIRE ET ÉTUDES CLASSIQUES

DIETSCH, Peter	1	philosophie, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
BOUCHARD, Elsa	1	philosophie	2019-05-31
DORION, Louis-André	1	philosophie	2019-05-31
PERREAULT, Jacques Y.	1	histoire	2019-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN LITTÉRATURES DE LANGUE ANGLAISE ET FRANÇAISE

MOYES, Lianne	1	littératures et langues du monde, <i>responsable du programme</i>	2021-05-31
CHANADY, Amaryll	1	littératures et langues du monde	2019-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2021-12-31
HUGLO, Marie-Pascale	1	littératures de langue française	2021-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE ET LINGUISTIQUE

TREMBLAY, Mireille	1	linguistique et traduction, <i>responsable du programme</i>	2022-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2021-12-31
HUGLO, Marie-Pascale	1	littératures de langue française	2021-05-31
TELLIER, Christine	1	linguistique et traduction	2018-12-31

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE ET PHILOSOPHIE

DIETSCH, Peter	1	philosophie, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
DORION, Louis-André	1	philosophie	2022-05-31
GINGRAS, Francis	1	littératures de langue française	2021-12-31
HUGLO, Marie-Pascale	1	littératures de langue française	2021-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUES ET ÉCONOMIE

PERRON, Benoît	2	sciences économiques, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
CARDIA, Emanuela	2	sciences économiques	2019-05-31
DUCHESNE, Pierre	3	mathématiques et statistique	2021-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2021-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE

BOYER, Michel	3	informatique et recherche opérationnelle, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2021-05-31
LÉGER, Christian	3	mathématiques et statistique	2021-05-31
POULIN, Pierre	3	informatique et recherche opérationnelle	2021-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE

MACKENZIE, Richard	3	physique, <i>responsable du programme</i>	2021-05-31
FRIGON, Marlène	3	mathématiques et statistique	2021-05-31
HUSSIN, Véronique	3	mathématiques et statistique	2021-05-31
LEONELLI, Richard	3	physique	2021-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PHILOSOPHIE ET ÉTUDES CLASSIQUES

DIETSCH, Peter	1	philosophie, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
BOUCHARD, Elsa	1	philosophie	2019-05-31
DORION, Louis-André	1	philosophie	2022-05-31
VICTOR, Benjamin	1	histoire	2020-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PHYSIQUE ET INFORMATIQUE

CHARBONNEAU, Paul	3	physique, <i>responsable du programme</i>	2021-05-31
BOYER, Michel	3	informatique et recherche opérationnelle	2019-05-31
LEONELLI, Richard	3	physique	2021-05-31
POULIN, Pierre	3	informatique et recherche opérationnelle	2021-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PSYCHOÉDUCATION ET PSYCHOLOGIE

CANTIN, Stéphane	2	psychoéducation, <i>responsable du programme</i>	2018-05-31
JANOSZ, Michel	2	psychoéducation	2018-05-31
JOUSSEMET, Mireille	2	psychologie	2019-05-31
MCKERRAL, Michelle	2	psychologie	2019-02-18

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN PSYCHOLOGIE ET SOCIOLOGIE

LACOURSE, Éric	2	sociologie, <i>responsable du programme</i>	2021-05-31
DE LA SABLONNIÈRE, Roxane	2	psychologie	2019-05-31
KEMPENEERS, Marianne	2	sociologie	2021-05-31
MCKERRAL, Michelle	2	psychologie	2019-02-18

## COMITÉ DU PROGRAMME BIDISCIPLINAIRE EN SCIENCE POLITIQUE ET PHILOSOPHIE

NADEAU, Christian	2	philosophie, <i>responsable du programme</i>	2020-05-31
DORION, Louis-André	1	philosophie	2022-05-31
ROTHMAYR ALLISON, Christine	2	science politique	2022-05-31
SIMARD, Augustin	2	science politique	2020-05-31

## COMITÉ DU PROGRAMME DE TRADUCTION, TROISIÈME LANGUE

MEUNE, Manuel	1	littératures et langues du monde, <i>responsable du programme</i>	2019-05-31
BASTIN, George	1	linguistique et traduction	2019-05-31
CHANADY, Amaryll	1	littératures et langues du monde	2019-05-31
TREMBLAY, Mireille	1	linguistique et traduction	2022-05-31

# ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE (AU)

COMPOSITION (Articles 19.01 e) et 19.01 g) des *Statuts*)

Outre le recteur, les vice-recteurs, les doyens et les personnes nommées par le Conseil, l'Assemblée se compose des membres suivants :

- [...]
- e) dix-sept professeurs de carrière élus par l'Assemblée de la Faculté des arts et des sciences ;
- [...]
- g) cinq membres du personnel enseignant de la Faculté des arts et des sciences qui ne sont pas professeurs de carrière, élus par et parmi les chargés d'enseignement, les attachés de recherche et les chargés de cours ;
- [...]

On ne peut élire à l'Assemblée universitaire plus de deux membres d'un même département. (*G.O.Q.*, 69-03-15, 70-04-18; 72-02-19, 75-03-12, 90-04-07, 93-03-20, 93-06-05, 96-02-24, 00-01-15, 07-07-28.)

DURÉE DU MANDAT (Article 19.02 des *Statuts*)

[...]

La durée du mandat des membres du personnel enseignant élus à l'Assemblée est de quatre ans. Ce mandat n'est renouvelable consécutivement qu'une fois ; il prend fin en cas d'absence aux séances durant une période déterminée par le règlement de régie interne de l'Assemblée. (*G.O.Q.*, 73-02-14, 77-07-20, 78-02-25, 90-10-13, 96-02-24.)

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
BOUCHARD, Frédéric	1	philosophie	<i>doyen et membre d'office</i>
<u>Professeurs de carrière (alinéa e)</u>			
ARSENAULT, Dominic	1	histoire de l'art et études cinématographiques	2019-05-31
BÉLAIR, Jacques	3	mathématiques et statistique	2022-05-31
BOUDRIAS, Jean-Sébastien	2	psychologie	2021-05-31
COURCHESNE, François	3	géographie	2022-05-31
DÉCARY-HÉTU, David	2	criminologie	2022-05-31
DIMITROVA, Diana	1	études religieuses	2021-05-31
FOREST, Dominic	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2021-05-31
HERRMANN, Thora Martina	3	géographie	2021-05-31
MASSON, Jean-François	3	chimie	2021-05-31
McFALLS, Laurence	2	science politique	2019-05-31
MOLOTCHNIKOFF, Stéphane	3	sciences biologiques	2021-05-31
SAUL, Samir	1	histoire	2019-05-31
SCHIETTEKATTE, François	3	physique	2019-05-31
STAFFORD, Luc	3	physique	2021-05-31
TURGEON, Lyse	2	psychoéducation	2021-05-31
VACHERET, Marion	2	criminologie	2020-05-31
VACHON, Stéphane	1	littératures de langue française	2020-05-31
<u>Autres membres du personnel enseignant (alinéa g)</u>			
GUAY, Françoise	2	sociologie	2022-05-31
KANTOROWSKI, Frédéric	1	philosophie	2022-05-31
PISKUNOVA, Ekaterina	2	FESP – science politique	2019-05-31
SÉGUIN, Michael	2	sociologie	2022-05-31
TAVARES MASCARENHAS, Alice		Centre de langues	2022-05-31

# CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES (CONFESP)

## COMPOSITION (Article 29.02 des *Statuts*)

Malgré l'article 29.01, le Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales se compose des personnes suivantes :  
[...]

e) trente-six professeurs désignés comme suit :

le doyen [...] de chacune des facultés [...] nomme un représentant parmi les professeurs de sa faculté ou école

- a. ii) l'Assemblée de la Faculté des arts et des sciences élit sept représentants parmi ses membres.
- b. [...]

Seuls peuvent être nommés ou élus des professeurs faisant partie de l'Assemblée de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.  
[...]

## DURÉE DU MANDAT (Article 29.04 des *Statuts*)

Le mandat des membres élus au Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales [...] est de trois ans. Il est renouvelable consécutivement une seule fois.  
[...]

LISTE DES MEMBRES	Secteur	Département, École ou Faculté	Fin du mandat
COUSINEAU, Marie-Marthe	2	criminologie	<i>vice-doyenne</i>
BRETON, Sophie	3	sciences biologiques	2020-05-31
DRAPEAU, Michelle	2	anthropologie	2021-05-31
FURLONG, Kathryn	3	géographie	2020-05-31
GENEQUAND, Philippe	1	histoire	2020-05-31
LAROSE, Karim	1	littératures de langue française	2019-05-31
MAS, Sabine	2	bibliothéconomie et sciences de l'information	2020-05-31
NADEAU, Christian	1	philosophie	2020-05-31



# OFFICIERS DE LA FAS SIÉGEANT À LA COMMISSION DES ÉTUDES (COMET)

## COMPOSITION (AU-339.2.2 et CONFAS-6)

Outre le doyen, trois officiers de la FAS (vice-doyens, secrétaire ou directeurs de départements) siègent à la Commission des études. En vertu de l'article 22 f) de la *Charte*, ils sont nommés par le Conseil de l'Université, sur recommandation de l'Assemblée universitaire, sur proposition du CONFAS. La proposition du CONFAS s'appuie sur une recommandation du CÉLCAN.

## MANDAT (ARTICLE 50.01 DES STATUTS)

Le mandat des officiers est de quatre ans, renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

## LISTE DES MEMBRES

	<b>Secteur</b>	<b>Département, École ou Faculté</b>	<b>Fin du mandat</b>
BOUCHARD, Frédéric AMIRAUX, Valérie	1	philosophie droit	<i>doyen et membre d'office</i> vice-doyenne – partenariats internationaux et secrétaire de Faculté
COUSINEAU, Marie-Marthe	2	criminologie	vice-doyenne – cycles supérieurs, formations et partenariats professionnels
PARENT, Sophie	2	psychoéducation	vice-doyenne – études de premier cycle et stratégies numériques